



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 26 janvier 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Sylvie COUCHOT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, Ramzi ZINAOU

Absents excusés : Malika YEBDRI

Absents ayant donné pouvoir : Hervé FLORCZAK (Pouvoir à Sylvie COUCHOT)

Absents non excusés : Rachid TEMAL, Cécilia TOUNGSI-SIMO, France-Lise VALIER

DELIBERATION 2024-005

Objet : Demande de subvention à la Région Île de France pour des travaux supplémentaires de rénovation du tapis convoyeur du stade d'eau vive de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de l'opération de remise en état du tapis convoyeur du stade d'eau vive de l'île de loisirs estimé à 10 500 euros HT soit 12 600 euros TTC,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires à la suite du changement du tapis de roulement en intégralité pour permettre un fonctionnement optimal et sécurisé du stade d'eau vive,

Considérant que l'ensemble des poutrelles de soutien en acier galvanisé sont corrodées en sous-face et complètement effondrées en face supérieure,

Considérant qu'il est impératif de procéder au remplacement de cette structure porteuse afin de garantir l'intégrité structurelle du tapis,

Le comité syndical,

Sur la proposition et le rapport présentés par le Président Monsieur Thibault HUMBERT,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de remplacement de cette structure porteuse afin de garantir l'intégrité structurelle du tapis de l'île de loisirs pour un montant de 10 500,00 € HT,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France pour un montant de 10 500,00€ HT,

SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président

Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 05/02/2024
Qualité : PRESIDENT



Thibault HUMBERT